

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5-72/CPS approuvée la délibération n° 5-72/CPS du 11 février 1972.

n° 5-72/CPS

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date de publication
11 février 1972

Date du numéro
25 mai 1972

VISAS

Le conseil d'administration de la Caisse des Prestations sociales du Territoire Français des Afars et des Issas, A adopté, à l'unanimité, au cours de sa séance du 11 février 1972, la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Le Conseil d'administration de la: Caisse des Prestations sociales décide d'apporter au budget d'Action sanitaire et sociale et de Prévention de l'exercice

1972, les modifications suivantes : a) Octroi de subventions de : 1° 10.000.000 F.D. pour le Centre de Formation professionnelle des adultes : 2° 4.000.000 F.D., à une œuvre d'intérêt public pour la protection maternelle et infantile ; b) Octroi de crédits complémentaires d'un montant de 820.000 FD. pour les honoraires du médecin-conseil de prévention. La couverture de ces nouvelles dépenses sera assurée par un prélèvement sur les réserves affectées.